

N° 2012-027

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 25 janvier 2012** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	19/01/2012
Affichage	19/01/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à Gérard FROMM.
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe.

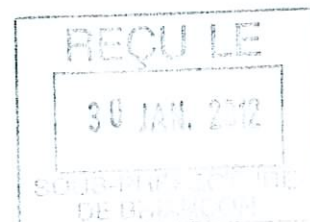
THEME : FINANCES 1.

OBJET : DEBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MARCADET Didier, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Le débat d'orientations budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

• **Les objectifs du D.O.B.**

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

• **Les obligations légales du D.O.B.**

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci...* ».

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (*TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay le Fleury*).

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (*TA Versailles, 16 mars 2001, Commune de Lisses*).

Par ailleurs, comme avant toute convocation des conseillers, une note explicative de synthèse doit leur être adressée au moins cinq jours avant la réunion pour les conseillers municipaux des communes de plus de 3 500 habitants.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes.

L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (*ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005*) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité.


Cette obligation était auparavant prévue par décret (*décret n° 97-175 du 20 février 1997*).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2012.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,


Gérard FROMM

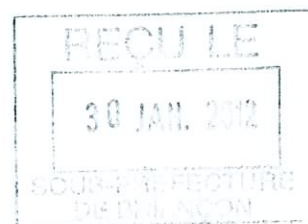
TRANSMIS LE 27 JAN. 2012
PUBLIÉ LE 27 JAN. 2012
NOTIFIÉ LE 31 JAN. 2012

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2012

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de la commune de Briançon est amené à débattre des orientations générales du budget pour l'exercice 2012, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le règlement intérieur du conseil municipal de Briançon adopté par délibération N° 2010-111 en date du 31 mars 2010 précise que le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire est mis à la disposition des conseillers municipaux 5 jours au moins avant la séance.

<u>Préambule</u>	<u>Note de conjoncture INSEE Décembre 2011</u>
<u>Partie I</u>	<u>Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et leurs nouvelles modalités de calcul dans la loi de finances pour 2012</u>
<u>Partie II</u>	<u>La saisine de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur par le préfet des Hautes-Alpes en 2010 et 2011</u>
<u>Partie III</u>	<u>La dette de la commune de Briançon</u>
<u>Partie IV</u>	<u>La situation financière de la commune de Briançon</u> <u>I)-La projection du résultat pour 2011</u> <u>II)-Le cadrage du budget primitif pour 2012</u>
<u>Conclusion</u>	<u>Synthèse générale du DOB pour 2012</u>



PREAMBULE

Note de conjoncture INSEE - Décembre 2011

« La zone euro marque le pas »

Dans la zone euro, la dégradation de la situation économique, perceptible à partir de l'été 2011, s'est confirmée à l'automne. Elle s'est accompagnée de tensions croissantes sur le financement des dettes publiques, notamment en Italie. Ces tensions se sont ensuite étendues au système financier, malgré les interventions récentes des banques centrales pour alimenter le système bancaire en liquidités (mobilisation d'instruments non conventionnels).

Ces turbulences devraient affecter à son tour l'économie réelle. Les conditions de financement des entreprises et des ménages commencent en effet à se durcir dans la zone euro. Les anticipations des chefs d'entreprise sont mal orientées, comme l'attestent les dernières enquêtes de conjoncture. La zone euro traverserait ainsi cet hiver un court épisode récessif. Cet épisode récessif serait d'intensité variable selon les pays, plus marqué et plus durable en Espagne et en Italie, où la demande intérieure est très affaiblie, qu'en Allemagne ou en France.

Ainsi en France, l'activité se contracterait légèrement au quatrième trimestre 2011 (-0,2 %) et au premier trimestre 2012 (-0,1 %) avant de progresser faiblement au deuxième trimestre 2012 (+0,1 %). La demande des entreprises, moteur de la reprise depuis deux ans, finirait par fléchir : face à des perspectives d'activité atones, et au resserrement de leurs conditions de financement, les entreprises réduiraient leurs dépenses d'investissement. Parallèlement, l'emploi reculerait dans les secteurs marchands jusqu'à mi-2012, et le chômage s'inscrirait en hausse à cet horizon. Les ménages, confrontés à la dégradation du marché du travail et à la stagnation de leur pouvoir d'achat, maintiendraient un niveau d'épargne élevé : la consommation ne soutiendrait donc que faiblement la croissance française jusqu'à mi-2012.

Le niveau élevé du chômage et le degré limité d'utilisation des capacités productives freineraient les pressions inflationnistes. En outre, les prix des matières premières alimentaires importées s'inscrivent en baisse depuis début 2011, après deux années de forte hausse. D'ici juin 2012, la diffusion de ces hausses passées aux prix alimentaires s'achèverait.

L'affaiblissement de l'activité dans la zone euro n'aurait sur le reste de l'économie mondiale que des effets limités. En effet, la consommation des ménages américains résisterait ; l'activité au Japon serait soutenue par les besoins de la reconstruction après le choc provoqué par le séisme ; et les économies émergentes, notamment la Chine, mobiliseraient leurs marges de manœuvre monétaires et budgétaires pour relancer leur activité. Le commerce mondial apporterait donc un soutien, modeste, à l'économie européenne d'ici l'été 2012.

Cette prévision est affectée d'un degré inhabituel d'incertitude, et est soumise à de nombreux aléas. En particulier, dans un contexte de grande nervosité sur les marchés, les tensions financières dans la zone euro pourraient s'amplifier et venir gripper le système financier mondial. À l'inverse, la mise en œuvre de mesures permettant de restaurer la confiance des agents économiques pourrait entraîner un retournement des anticipations, et provoquer un rebond plus marqué de l'activité dans la zone euro, et par conséquent en France.

I-Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et leurs nouvelles modalités de calcul dans la loi de finances pour 2012

Après l'examen du projet de loi de finances pour 2012 par les deux chambres, l'Assemblée nationale a eu le dernier mot le 21 décembre 2011 en votant le texte en ultime lecture. La version finale tient compte des modifications apportées par la nouvelle majorité sénatoriale. Validée pour l'essentiel par le Conseil constitutionnel le 28 décembre, la loi N° 2011-1977 de finances pour 2012 a été publiée le lendemain au Journal Officiel de la République Française.

La loi de finances pour 2012 s'inscrit dans la continuité tant des précédentes lois de finances et de la loi du 28 décembre 2010 de programmation pluriannuelle des finances publiques pour la période 2011-2014, que du plan de rigueur décidé par le Gouvernement.

En effet, la loi de finances pour 2012, au-delà de la réforme de la péréquation financière, prolonge le gel durable des dotations de l'Etat versées aux collectivités territoriales en 2012 à leur niveau de 2011. L'ensemble de l'enveloppe normée est ainsi gelé mais des évolutions différentes entre les dotations peuvent toutefois être constatées au sein de cette dernière.

On peut rappeler que l'« enveloppe normée » est un mécanisme de dotation pluriannuelle, qui a été mis en place en 1996 afin de doter les collectivités territoriales d'une meilleure visibilité de leurs recettes à moyen terme et de maîtriser la dépense publique. Les dotations qui y sont incluses suivent ainsi une norme globale de progression pluriannuelle.

Toutefois, comme la suppression de la taxe professionnelle a entraîné des modifications importantes des modalités de calcul des potentiels fiscal et financier des communes et EPCI à fiscalité propre utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat, et afin de limiter l'incidence de ce changement sur cette répartition à partir de 2012, de nouvelles garanties s'appliqueront, sur trois ans, en cas de perte d'éligibilité à la plupart de ces dotations.

• Le Parlement a voté une trentaine de dispositions dans la loi N° 2011-1977 de finances pour 2012 relatives aux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

• Le gel des crédits de ces concours a été confirmé. Compte tenu de l'effort supplémentaire de 200 millions d'euros demandé par l'Etat aux collectivités territoriales, l'enveloppe normée est même en diminution de 120,3 millions d'euros (-0,24%), du fait de ce prélèvement.

Le montant total de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à répartir en 2012 entre les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les départements et les régions est identique, à périmètre constant, à celui de l'exercice 2011.

L'indexation de la dotation spéciale instituteurs sur la progression de la DGF est supprimée.

Le calcul de l'évolution des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale devient de plus en plus complexe avec un élargissement du périmètre des variables d'ajustement et un taux de minoration individuel fixé à -14,57% afin de respecter le gel en valeur de l'enveloppe normée (cf. article N° 33 de la loi de finances pour 2012).

L'affectation supplémentaire au budget de l'Etat d'une fraction du produit des amendes de police entraîne en pratique un gel de l'enveloppe affectée aux collectivités territoriales.

•Le Comité des finances locales retrouve quelques marges de manœuvre : il pourra, afin de financer les hausses mécaniques de DGF des communes et des EPCI, ou celles, plus volontaristes, des dotations de solidarité et de péréquation, procéder à des minorations des parts « garantie » et « compensation » de la dotation forfaitaire des communes.

•Les potentiels fiscal et financier des communes et EPCI à fiscalité propre, utilisés pour la répartition des dotations, font l'objet de profondes modifications, à l'instar de ceux utilisés pour le fonds de péréquation horizontale institué progressivement à compter de 2012. Bien qu'aucune simulation n'ait été fournie, on peut imaginer que ces changements auront des incidences très importantes sur la répartition des dotations à partir de 2012.

•Preuve en est que de nouvelles garanties s'appliqueront, sur trois ans, en cas de perte d'éligibilité à la plupart de ces dotations (un an pour la dotation élu local). Par ailleurs, des garanties s'appliqueront pour la DSR, la DNP et la dotation d'intercommunalité (par habitant, en ce qui concerne cette dernière), afin que le montant de celles-ci se situe à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 90 % et 120 % du montant perçu l'année précédente.

•La question des strates démographiques, à utiliser ou pas, pour la comparaison des potentiels fiscal et financier, a été tranchée de façon très disparate :

▫pour l'éventuelle diminution de la dotation de garantie de la dotation forfaitaire, le potentiel fiscal est comparé au potentiel moyen national (« déstratifié ») ;

▫pour la répartition des dotations de l'Etat, le potentiel financier est comparé au potentiel moyen de la strate (quinze strates sont retenues, comme auparavant) ;

▫pour le fonds de péréquation horizontale (FPIC), un dispositif permet de sortir du débat sur la stratification ou non des prélèvements et des reversements ; supprimant la référence aux strates démographiques, ce dispositif consiste à appliquer à la population de l'ensemble intercommunal ou de la commune dont il est question un coefficient (logarithmique) croissant en fonction de la taille démographique (principe similaire à celui mis en oeuvre pour le calcul de la dotation de base « population » des communes et qui a pour mérite principal d'éviter les effets de seuil).

On peut penser que pour faciliter la compréhension des différents dispositifs et de leurs objectifs, une coordination des modes de calcul n'aurait certainement pas été inutile.

• D'autres articles créent de nouvelles dispositions parfois importantes (ex : nouveau fonds de péréquation horizontale) ou apportent des correctifs à des dispositifs existants (ex : FSRIF).

Conclusion

Le gel des crédits des dotations de l'Etat est confirmé en 2012.

Le montant total de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à répartir en 2012 est identique, à périmètre constant, à celui de l'exercice 2011.

A l'heure actuelle, il est impossible de connaître le montant des dotations de Briançon pour 2012.

II-La saisine de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur par le préfet des Hautes-Alpes en 2010 et 2011

Lors des élections municipales partielles en date des 13 et 20 septembre 2009, les briançonnais ont choisi d'accorder leur confiance à une nouvelle équipe municipale.

En début de mandat, dans le cadre de la préparation de son premier budget primitif (2010), cette nouvelle équipe a décidé de mettre à plat tous les dossiers en suspens et ainsi « de faire apparaître de manière transparente les difficultés financières de la commune liées en grande partie à des engagements pris par la commune, mais non financés » (cf. DOB 2010 et 2011).

Cette « opération vérité » a naturellement conduit le préfet des Hautes-Alpes à saisir la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur afin que celle-ci propose les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire de la commune de Briançon.

Délibération N°117-2009 du 25 septembre 2009 portant élection du Maire suite aux élections municipales partielles en date des 13 et 20 septembre 2009

Délibération N°2010-049 du 3 mars 2010 prenant acte de la tenue du **Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2010**

Le DOB pour 2010 retrace notamment les engagements pris par la commune de Briançon mais non financés à fin 2009 : l'acquisition du quartier Colaud, l'acquisition des parkings de l'Aigle Bleu, le non-reversement de la Dotation Générale de Décentralisation attribuée par l'Etat pour la réalisation d'une bibliothèque municipale, le protocole de résolution amiable de la convention de délégation de service public du casino de jeux de Briançon, les engagements pris au titre de l'acquisition du bâtiment de l'Ex-DDE, auxquels il convient d'ajouter le dossier de la passerelle du Prorel, et établit la nécessité de l'attribution par l'Etat d'une aide exceptionnelle pour financer tant ces engagements que les besoins récurrents de la commune en matière d'investissements (Contrat de Redynamisation des Sites de Défense, plan de gestion UNESCO et renouvellement et entretien courant du patrimoine communal)

Délibération N°2010-084 du 31 mars 2010 adoptant le **budget primitif pour 2010** avec une section d'investissement en déséquilibre pour un montant de 7 755 264 euros faisant apparaître de manière transparente les très grandes difficultés financières de la commune

Délibération N°2010-170 du 19 mai 2010 approuvant le **compte administratif pour 2009** avec un résultat de clôture de +1 303 591,56 euros lié en grande partie au gel en 2009 des opérations d'investissement en raison notamment de la mise en place d'une délégation spéciale chargée de gérer la ville jusqu'à l'organisation d'élections municipales anticipées

Délibération N°2010-173 du 19 mai 2010 sollicitant une **aide pour l'exercice 2010 au titre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées** au motif que les effets de la fermeture du CNAM n'étaient absolument pas compensés à moyen

terme par le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense signé le 3 juillet 2009

1^{er} avis (saisine N° 2010-0165) du 6 juillet 2010 de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur constatant que le budget primitif pour 2010 de la commune de Briançon présente, après corrections, un déséquilibre réel de sa section de fonctionnement de 656 386 euros et un déséquilibre réel de sa section d'investissement de 4 079 697 euros et demandant au conseil municipal de rectifier le budget initial à partir des propositions de la chambre afin de ramener ce déséquilibre à la somme de 2 936 083 euros, l'objectif étant de projeter sur les deux exercices 2011 et 2012 les mesures nécessaires au rétablissement complet de l'équilibre budgétaire de la commune

Délibération N° 2010-242 du 5 août 2010 adoptant le **budget primitif pour 2010** avec une section d'investissement en déséquilibre pour un montant de 2 054 381 euros, conformément aux propositions de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur

2^{ème} avis (saisine N° 2020-0266) du 12 août 2010 de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur constatant que la délibération du conseil municipal du 5 août 2010 prise à la suite du premier avis de la chambre comporte des mesures suffisantes pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire de la commune, dans le cadre pluriannuel admis par la chambre dans ce premier avis, invitant le conseil municipal à respecter ces perspectives de redressement dans les décisions modificatives qu'il sera, le cas échéant, amené à adopter au cours de l'exercice 2010 et préconisant l'adoption du compte administratif pour 2010 avant le vote du budget primitif pour 2011

Délibération N° 2010-335 du 10 novembre 2010 adoptant **la décision modificative N° 1** du budget principal sans modifier le déséquilibre budgétaire initial

Délibération N° 2010-396 du 16 décembre 2010 adoptant **la décision modificative N° 2** du budget principal sans modifier le déséquilibre budgétaire initial

Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre chargé du budget en date du 14 décembre 2010 accordant à la commune de Briançon pour l'exercice 2010 une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 000 euros au titre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées en application de l'article L.2335-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (arrêté reçu le 23 décembre 2010)

Délibération N° 2011-100 du 1^{er} avril 2011 prenant acte de la tenue du **Débat d'Orienta-tion Budgétaire pour l'exercice 2011**

Le DOB pour 2011 fait un premier bilan des mesures prises par la commune pour régler ses engagements non bancaires présentés dans le DOB pour 2010 et conclut que la commune de Briançon ne pourra à la fois faire face aux risques susceptibles de se réaliser avant qu'elle ait eu le temps de rétablir sa situation financière et financer la totalité de ses investissements sur la période 2011-2014 qu'aux deux conditions suivantes : 1-L'attribution par l'Etat d'une subvention exceptionnelle et 2-La réalisation d'un programme important de

cessions immobilières, dont le calendrier et l'ampleur demeurent toutefois à ce jour une source majeure d'incertitude en raison de l'évolution peu prévisible du marché de l'immobilier

Délibération N° 2011-135 du 29 avril 2011 approuvant le **compte administratif pour 2010** avec un résultat de clôture de -626 336,37 euros, intégrant notamment la subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 000 euros attribuée au titre du Fonds de Soutien aux Communes touchées par le redéploiement Territorial des Armées

Délibération N° 2011-138 du 29 avril 2011 adoptant le **budget primitif pour 2011** avec une section d'investissement en déséquilibre pour un montant de 1 463 663 euros

Délibération N° 2011-193 du 30 mai 2011 sollicitant une **aide pour l'exercice 2011 au titre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées**

1^{er} avis (saisine N° 2011-0244) du 22 juin 2011 de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur constatant que le budget primitif pour 2011 de la commune de Briançon présente un déséquilibre réel de sa section d'investissement de 1 463 663 euros et demandant au conseil municipal de rectifier le budget initial à partir des propositions de la chambre (économies de 100 000 euros en fonctionnement et économies de 621 278 euros en investissement) afin de ramener ce déséquilibre à la somme de 742 385 euros, l'**objectif final étant que la commune de Briançon présente et exécute en équilibre son budget 2012**

Délibération N° 2011-248 du 11 juillet 2011 adoptant le **budget primitif pour 2011** avec une section d'investissement en déséquilibre pour un montant de 742 385 euros, conformément aux propositions de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur

2^{ème} avis (saisine N° 2011-0279) du 27 juillet 2011 de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur constatant que la délibération du 11 juillet 2011 prise à la suite du premier avis de la chambre est conforme aux propositions de la chambre et préconisant l'adoption du compte administratif pour 2011 avant le vote du budget primitif pour 2012

Délibération N° 2011-388 du 16 novembre 2011 adoptant la **décision modificative N°1** du budget principal sans modifier le déséquilibre budgétaire initial

Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre chargé du budget en date du 9 décembre 2011 accordant à la commune de Briançon pour l'exercice 2011 une subvention exceptionnelle d'un montant de **370 000 euros** au titre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées en application de l'article L.2335-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (arrêté reçu le 19 décembre 2011)

Délibération N° 2011-436 du 21 décembre 2011 adoptant la **décision modificative N°2** du budget principal afin, notamment, d'intégrer la subvention de 370 000 euros attribuée au titre du Fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des

armées et ramenant par conséquent le déséquilibre initial à la somme de 372 385 euros

III-La dette de la commune de Briançon

Le stock de dette bancaire de la commune de Briançon s'élève à la somme de 73,165 millions d'euros au 31 décembre 2011. A ce stock de dette bancaire s'ajoutent des engagements pris par la commune, tels que notamment ceux relatifs au Quartier Colaud (800 000 euros).

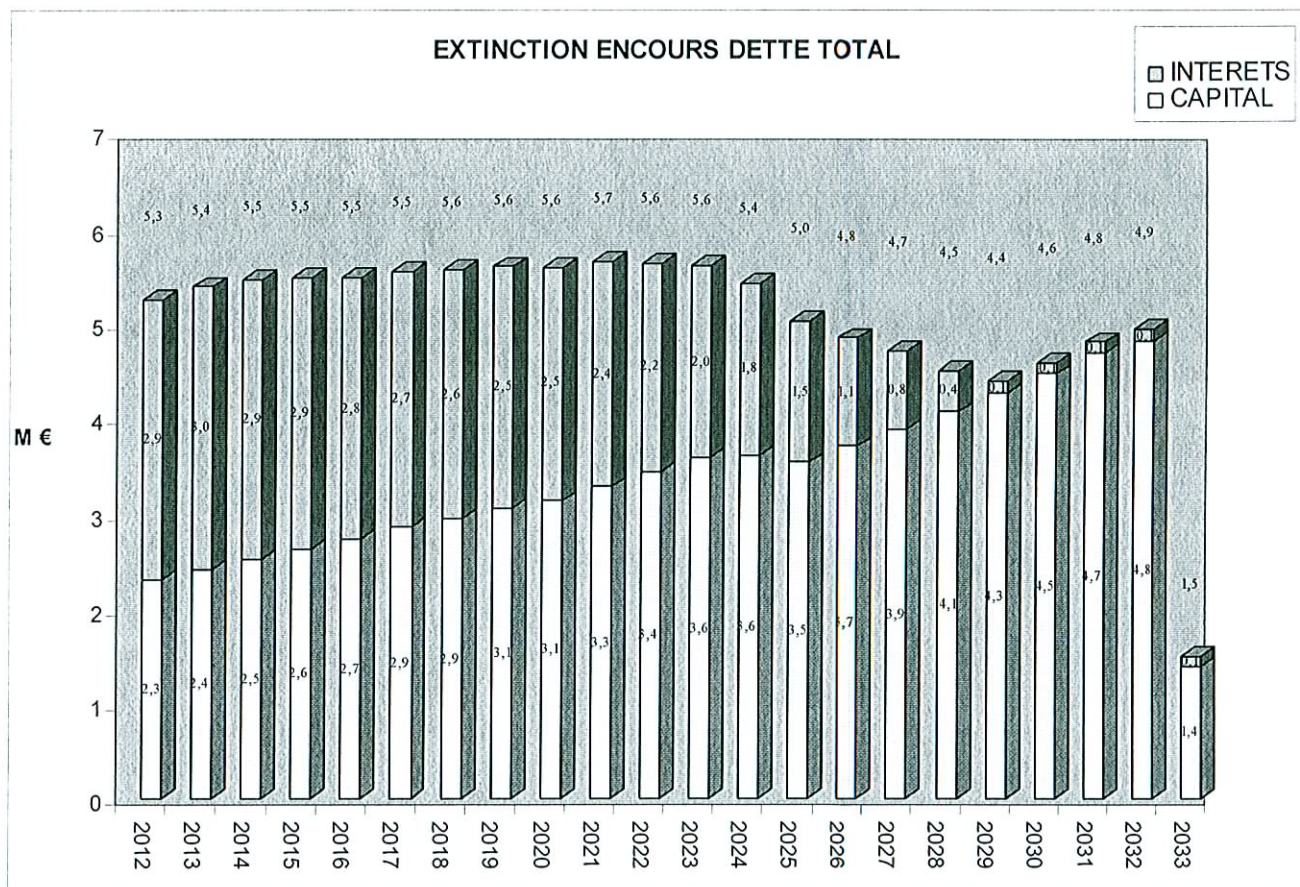
En 2011, les frais financiers représentent 2,910 M€ avec un taux d'intérêt moyen de 3,86%.

L'amortissement de la dette représente 2,232 millions d'euros. Le stock de dette de Briançon diminue donc substantiellement de -2,96% pour atteindre 73,165 M€ au 31/12/2011.

Sur la base d'une population INSEE de 12 054 habitants ([Site INSEE](#) : Population légale 2009), l'endettement par habitant a ainsi diminué de 185 euros au cours de l'année 2011.

Dette au 01/01/2011	Exercice 2011		Dette au 31/12/2011	%
	- Remboursement Dette Ancienne	+ Souscription Dette Nouvelle		
75,397 M€	2,232 M€	0 M€	73,165 M€	-2,96%

Tableau d'extinction de l'encours de dette – 2012/2033



Sur la base des anticipations de marché au 19 janvier 2012 (Source Cabinet MICHEL KLOPFER)

Le fardeau de la dette a été alourdi par des renégociations successives avec la banque DEXIA qui, en proposant des produits structurés, a contribué à aggraver les difficultés de Briançon.

Le contentieux du casino de jeux

Il convient au préalable de rappeler que, dans son avis rendu le 6 juillet 2010, la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur a estimé que la commune de Briançon devait constituer une provision de 2 millions d'euros par an pendant trois ans au titre du contentieux du casino de jeux, sous la forme d'une provision budgétaire se matérialisant par une charge de fonctionnement au compte 6875 (chapitre budgétaire d'ordre 042) qui génère une recette d'investissement au compte 15112 (chapitre budgétaire d'ordre 040).

Ainsi, par délibération N° 2010-241 en date du 5 août 2010, le conseil municipal a décidé de suivre l'avis de la chambre et approuvé la **constitution d'une provision budgétaire d'un montant de 2 millions d'euros par an pendant trois ans au titre des exercices 2010, 2011 et 2012.**

Les derniers éléments de la procédure

La Société d'Expansion Touristique de Briançon (S.E.T.B.) a saisi, par un courrier de son conseil, le Cabinet SUR & MAUVENU, en date du 26 mai 2010, la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur afin que soit inscrite d'office au budget de la commune de Briançon la somme de 9,33 millions d'euros. Selon la S.E.T.B., cette somme correspondrait aux indemnités prévues au protocole d'accord de résolution amiable du contrat de délégation de service public du casino de jeux signé le 9 septembre 2008 entre la commune et la société.

En vertu de l'article L.1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, *« la chambre régionale des comptes saisie, soit par le représentant de l'Etat dans le département, soit par le comptable public concerné, soit par toute personne y ayant intérêt, constate qu'une dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget ou l'a été pour une somme insuffisante. Elle opère cette constatation dans le délai d'un mois à partir de sa saisine et adresse une mise en demeure à la collectivité territoriale concernée ».*

Par un avis rendu le 6 juillet 2010, la chambre régionale des comptes a jugé que la créance de la S.E.T.B. à l'égard de la commune de Briançon « n'est ni certaine, ni exigible, qu'elle n'est pas liquide et qu'elle est en outre sérieusement contestée ». En conséquence, la chambre a déclaré que cette créance ne constitue pas une dépense obligatoire, au sens de l'article L.1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la commune.

La S.E.T.B. a alors formé un recours en annulation devant le tribunal administratif de Marseille contre l'avis de la chambre régionale des comptes, par requête enregistrée le 17 septembre 2010 sous le numéro 10059964-1. Cette instance est actuellement pendante.

La S.E.T.B., agissant par l'intermédiaire de son conseil, a demandé par un courrier en date du 2 novembre 2010 reçu le 4 novembre 2010, à la commune de Briançon de bien vouloir lui verser la somme de 9.748.095,13 €, majorée des intérêts moratoires à compter du 1^{er} octobre 2010, au taux Euribor trois mois majoré de 100 points de base de calcul jour par jour sur la base de 365 jours par an, capitalisés au 365^{ème} jour de retard, en raison de l'inexécution par la collectivité des articles 3.1 et 3.2 du protocole d'accord du 9 septembre 2008.

La S.E.T.B. considère que le silence gardé par la commune de Briançon constitue une décision implicite de rejet. Par une requête déposée au greffe du tribunal administratif de Marseille le 3 mars 2011 reçue en Mairie le 8 mars 2011, elle a donc engagé un recours tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet. Cette instance est actuellement pendante.

Outre ces deux litiges, l'existence du protocole d'accord du 9 septembre 2008 a lourdement pesé dans la renégociation de la nouvelle convention de Délégation de Service Public et a conduit à une baisse importante du montant du prélèvement sur le produit des jeux.

IV-La situation financière de la commune de Briançon

1)-La projection du résultat pour 2011

En principe, seule une stratégie bien définie permet de concilier une attitude réactive avec les incertitudes de l'environnement. La démarche doit être centrée sur le but à atteindre.

La stratégie financière mise en œuvre par Briançon depuis 2009 doit ainsi permettre de **dégager des marges de manœuvre** afin de satisfaire au mieux les besoins des briançonnais par l'offre de services publics de qualité et par la réalisation d'investissements nécessaires.

Cette stratégie financière adoptée en début de mandat s'appuie sur plusieurs idées directrices.

D'abord, l'organisation ordonnée du règlement progressif des dettes de nature non bancaires dont la commune de Briançon était redevable à fin 2009 : l'échelonnement sur cinq ans du paiement du prix d'acquisition du quartier Colaud, le règlement total et définitif des parkings de l'Aigle Bleu, le remboursement de la Dotation Générale de Décentralisation attribuée en 1987 pour la réalisation d'une bibliothèque municipale, la constitution d'une provision de 2 millions d'euros par an pendant trois ans dans le cadre du contentieux du casino de jeux, la renégociation des engagements pris au titre de l'acquisition du bâtiment de l'Ex-DDE.

A ces dossiers, il convient d'ajouter celui, toujours en suspens, de la création d'une passerelle destinée à rejoindre la gare de départ de la télécabine du Prorel – Nouvelle Liaison ZAC Chancel (cf. Délibération N°188-99 en date du 23 décembre 1999 complétée par la délibération N°10-04 en date du 2 février 2004). Dans son avis rendu le 6 juillet 2010 (saisine N°2010-0165), la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur avait estimé qu'au regard notamment de l'ancienneté du projet et de la situation financière de la commune de Briançon, l'inscription de cette opération, pour un montant total de 1,2 million d'euros, ne revêtait pas un caractère prioritaire et pouvait donc être différée.

Ensuite, la maîtrise des dépenses de fonctionnement (hors intérêts), seul levier que la commune de Briançon a pleinement à sa disposition pour pérenniser la reconstitution de son épargne brute. L'épargne brute, appelée aussi « autofinancement brut », peut être définie comme l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Par conséquent, une bonne maîtrise du fonctionnement courant doit permettre de générer une épargne brute suffisante pour couvrir tant le remboursement du capital des emprunts qu'une partie des dépenses d'équipement de la commune.

En 2011, hors impact des subventions attribuées dans le cadre du Fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées, le taux d'épargne brute, c'est-à-dire la part des recettes courantes qu'une commune est en mesure d'épargner sur son fonctionnement courant pour financer ses investissements, devrait continuer sa progression et s'approcher des 17,5% (contre moins de 7% en 2009 et 16,6% en 2010).

Les efforts initiés en 2010 pour assurer une gestion plus rigoureuse du fonctionnement des services communaux ont été poursuivis sur l'année 2011. Ainsi, les dépenses de gestion courante devraient progresser en 2011 à un rythme inférieur à celui de l'inflation (avec une inflation moyenne sur les douze mois de 2011 estimée à ce jour à environ 2,1%).

La masse salariale sera légèrement inférieure au montant budgété au budget primitif pour 2011, soit environ 6,670 millions d'euros. Depuis 2009, la croissance annuelle moyenne des

frais de personnel est ainsi maîtrisée à environ +2%. Briançon présente d'ailleurs un ratio par habitant de ses dépenses de personnel inférieur à la moyenne de sa strate démographique.

La réorganisation des services municipaux se poursuit

L'année 2011 a vu l'arrivée d'un Directeur Général Adjoint Technique en mai et d'un Directeur Général des Services par intérim en juillet.

Dans le cadre de la réorganisation des services pour un meilleur service public, la commune de Briançon a mis en place, à compter de septembre 2011, un nouvel organigramme des services avec la création de deux directions (administrative et technique), d'un secrétariat général et de pôles regroupant les services complémentaires. Cet organigramme a été adopté à l'unanimité par les membres présents du Comité Technique Paritaire du 26 juillet 2011.

Le pôle Social-Enfance a été renforcé et réorganisé pour permettre notamment le développement de la politique sociale menée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Un nouveau chef de service a été nommé au pôle Affaires Générales afin d'assurer une transition efficace dans le cadre d'un départ en retraite prévu en fin d'année 2012.

Les horaires du personnel ont été modifiés avec un passage à 37H30 par semaine et les plannings réorganisés pour améliorer l'accueil du public.

Les frais financiers ont également été maîtrisés avec un taux d'intérêt moyen de 3,86% (3,81% en 2010), soit tout de même plus de 2,9 millions en 2011. A titre informatif, on peut constater que le taux Euribor 6 mois est passé de 1,224% le 3 janvier à 1,640% le 28 décembre 2011.

Les recettes de fonctionnement sont restées dynamiques avec notamment une hausse des recettes fiscales qui pourrait atteindre +3,40%, après prise en compte de l'impact de la diminution de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes du briançonnais en raison du transfert de compétences intervenu le 1^{er} juillet 2011.

Les transferts de compétences à la CCB

Gestion, entretien et développement de l'Ecole des Beaux-Arts

Action Sociale et socioculturelle d'intérêt communautaire, notamment avec la MJC

Gestion, aménagement et entretien des salles de cinéma classées « Art et Essai »

Par délibération N° 2011-133 du 29 avril 2011, le conseil municipal de Briançon a décidé de donner un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes du briançonnais pour, notamment, l'atelier municipal des Beaux-Arts de Briançon, la Maison des Jeunes et de la Culture du briançonnais, le cinéma d'art et d'essai Eden Studio.

Par arrêté N° 2011-157-1 du 6 juin 2011, Madame la préfète des Hautes-Alpes a approuvé la modification des statuts de la communauté de communes du briançonnais.

La date effective de prise d'effet du transfert des compétences a été fixée au 1^{er} juillet 2011.

Par délibération N° 2011-97 du 29 novembre 2011, le conseil communautaire a décidé de fixer à l'unanimité le montant des attributions de compensation issues de ces nouveaux transferts de compétence. Pour Briançon, le montant annuel de l'attribution de compensation s'élèvera donc à compter de 2012 à la somme de 2 499 847 euros (contre 2 715 255 euros sur la période 2007-2010). En effet, la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a arrêté à 215 408 euros le montant des charges transférées par Briançon.

Le produit des contributions directes devrait s'élever en 2011 à la somme de 9,633 millions d'euros, soit une augmentation de +3,8% par rapport à l'exercice 2010.

		CA 2010	CA 2011 provisoire	Evolution en %	Evolution en €
Compte 7311	Produit fiscal notifié (Etat fiscal N°1259)	9 211 975	9 516 325	+3,30%	+304 350
	Rôles supplémentaires/complémentaires	68 703	116 900	+70,15%	+48 197
Total des contributions directes		9 280 678	9 633 225	+3,80%	+352 547

Pour donner un ordre de grandeur, et sur la base d'un produit fiscal de référence de 9,516 M€, toute hausse de 1% des bases entraîne un produit fiscal supplémentaire de 95 000 euros.

Les droits de mutation ont continué leur forte progression. Ainsi, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation devrait augmenter de +45,02% en 2011 (après +41,18% en 2010). Cette hausse des deux dernières années peut sûrement s'expliquer en partie par des éléments conjoncturels (situation basse des taux d'intérêt et suppression à compter de 2011 de certaines niches fiscales telle que le remboursement des intérêts d'emprunt pour l'achat d'un logement). Cette recette présente donc un caractère en partie exceptionnel et il faudra donc rester très prudent dans son estimation pour l'exercice 2012.

(en euros)	2007	2008	2009	2010	2011 provisoire
Droits de mutation	530 227	417 749	297 623	420 186	609 336
Evolution en %	-	-21,21%	-28,76%	+41,18%	+45,02%
Evolution en €	-	- 112 478	- 120 126	+122 563	+189 150

Il convient aussi de signaler que le produit de la taxe de séjour devrait augmenter de près de 35% (à environ 104 000 euros), la taxe de séjour encaissée étant intégralement reversée à l'EPIC Office de Tourisme. Le dispositif de taxation d'office mis en place par le conseil municipal par délibération N° 2011-064 du 25 février 2011 semble donc porter ses fruits.

Le prélèvement sur le produit des jeux devrait, quant à lui, progresser de +4,37%, pour atteindre 118 687,11 euros, avec cependant un reversement par l'Etat à Briançon d'une somme de 7 857,49 euros au titre de la loi N° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne.

(en euros)	2007	2008	2009	2010	2011 provisoire
Produits des jeux	361 779	315 046	283 729	113 716	118 687
Evolution en %	-	-12,92%	-9,94%	-56,40%	+4,37%
Evolution en €	-	-46 733	-31 317	-170 013	+4 971

En 2011, la commune de Briançon est restée éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (136 352 euros) et à la Dotation Nationale de Péréquation (91 975 euros), cette dernière augmentant même de plus de 88% par rapport à l'exercice 2010 (48 807 euros). Chaque année, l'éligibilité ou non de la commune de Briançon à la DSUCS et à la DNP constitue une incertitude dans la mesure où le critère déterminant d'attribution concerne l'évolution du potentiel financier, notion définie à l'article L.2334-4 du Code Général des

Collectivités Territoriales, par rapport à la moyenne de la strate démographique. En fait, tout dépend donc de la façon dont évoluent les autres communes concernées par ces dotations. La remise à plat progressive des conventions d'occupation du domaine, tant public que privé, de la commune devrait permettre une augmentation des recettes domaniales.

Les produits financiers restent stables à environ 256 000 euros. Ils sont composés pratiquement exclusivement par les dividendes versés par EDSB, soit 255 816,20 euros.

Les produits exceptionnels (hors les cessions d'actifs) sont composés d'opérations diverses pour environ 44K€ (contre 121 K€ en 2010) et d'une subvention exceptionnelle de 370 000 euros attribuée au titre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées (contre une aide de 2 millions d'euros attribuée en 2010).

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2011 (hors impact des cessions d'actifs et des subventions exceptionnelles), calculé à partir des produits exceptionnels desquels sont soustraites les charges exceptionnelles, devrait donc être à l'équilibre contre un déficit de 150 214 euros en 2010, lié en grande partie au reversement à l'Etat de la Dotation Globale de Décentralisation pour la réalisation d'une bibliothèque municipale.

Enfin, la réalisation d'un programme de cessions d'actifs sans lequel la commune ne pourrait pas réaliser les investissements indispensables pour une ville de la taille démographique de Briançon. En 2011, le produit des cessions d'immobilisations s'est ainsi élevé à 795 380 euros contre 618 258 euros en 2010, soit une progression de plus de 28% :

Cessions d'actifs	
Bâtiment « Les Mouettes » (DCM N° 2010-406 du 16/12/2010)	716 380,00
Aires de stationnement 12 Rue Alphanand (DCM N° 2010-405 du 16/12/2010)	66 000,00
Actions de la SEM Les Diables Rouges (DCM N° 2011-023 du 21/01/2011)	12 000,00
Matériel hors d'usage (Décision N° 2011/254/ST du 19/08/2011)	1 000,00
Total	795 380,00

Les dépenses réelles d'investissement mandatées au cours de l'exercice 2011 (chapitres 20, 204, 21, 23 et comptes 16871) s'élèvent à environ 3,587 millions d'euros.

Compte Administratif provisoire			Réalisé	Restes A Réaliser
Dépenses	Chapitre 16	Dette Quartier Colaud	300 000	800 000
	Chapitre 204	Subventions Façades/Toitures (à verser)	4 152	12 270
	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	79 982	662 308
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	742 823	923 294
	Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 459 645	4 529 743
	Dépenses = Total des Restes A Réaliser			3 586 602
Recettes	Chapitre 13	Subventions d'investissement à recevoir	1 131 102	2 917 939
	Chapitre 21	TVA Aigle Bleu	279 095	7 014
	Chapitre 23	TVA Aigle Bleu	19 690	69 579
	Recettes = Total des Restes A Réaliser			1 429 887
Solde = Dépenses - Recettes			- 2 156 715	- 3 933 083

Les principaux investissements réalisés en 2011 sont les suivants :

OPERATIONS	MONTANT
Marché de goudronnage	350 944
Travaux Route de Grenoble	331 301
Travaux d'aménagement des parkings Aigle Bleu (CRSD 8b)	301 416
Travaux Place d'Armes	296 772
Travaux Chemin de Ronde Fort du Château	237 175
Travaux Parking Champ de Mars (CRSD-8c)	228 754
Acquisition d'un engin de déneigement - Véhicule polyvalent	164 990
Modernisation des installations du cinéma Vauban	130 375
Préemption du terrain Cabanes	124 459
Travaux/Equipements pour les écoles maternelles et élémentaires	79 046
Travaux de restauration des remparts C11/C12 - 2ème Phase	64 671
Matériel de cuisine	51 033
Travaux d'éclairage public	48 862
Mur de soutènement Vieux Colombier	41 592
CRSD - Bornes automatiques secteur Vieille Ville (CRSD 8c)	40 320
Sauvetage casernement 13 Randouillet (DCM du 27/06/08)	31 176
Création d'un skate parc Quartier Berwick (y.c. AMO)	24 784
Travaux chaufferie Collégiale	23 828
Travaux accessibilité pour les personnes à mobilité réduite	22 343
Aménagement des jardins familiaux (portail, clôture et canaux)	16 987

Pour financer à la fois ses dépenses d'équipement (3,587 millions d'euros) et le remboursement du capital de ses emprunts (2,232 millions d'euros), la commune de Briançon a enregistré en 2011 plusieurs recettes réelles définitives d'investissement :

Compte administratif provisoire	
Subventions d'investissement reçues	1 131 102
Récupération directe de la TVA au titre de l'opération « Aigle Bleu »	298 936
Taxes d'urbanisme – Taxe Locale d'Equipement	112 096
FCTVA	133 633
Total	1 675 767

En 2011, l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement (plus de 4 millions d'euros comprenant notamment les amortissements des immobilisations et la provision pour le contentieux du casino de jeux, pour une prévision budgétaire de 3,6 millions d'euros), les cessions d'actifs (0,795 M€) ainsi que les recettes définitives d'investissement (1,7 M€) permettent de financer intégralement les dépenses d'investissement de la commune.

Le cabinet MICHEL KLOPFER rappelait en janvier 2010 que « *Contrairement à ce qui peut être observé dans la plupart des autres communes comparables, où l'emprunt vient en général abonder un autofinancement et des recettes « définitives » insuffisantes, c'est dans le cas de Briançon la variation du fonds de roulement qui a joué le rôle de variable d'ajustement. La variation du fonds de roulement dépend en effet directement des résultats de l'exercice : elle sera positive en cas d'excès de ressources ; en cas d'insuffisance de ressources au contraire, une ponction sur les excédents antérieurs pourra venir équilibrer les comptes de la Commune* ».

En 2011, la variation du fonds de roulement sera donc substantiellement positive.

Les Restes A Réaliser de la Section d'Investissement

Depuis 2010, et en raison de l'intervention de la chambre régionale des comptes dans le processus budgétaire, le vote tardif du budget entraîne un important décalage dans le programme des investissements communaux et génère des restes à réaliser importants.

De même, l'obligation d'engager les opérations du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense avant le 30 juin 2012 augmente le volume des restes à réaliser.

Par courrier en date du 4 janvier 2012, la commune de Briançon a d'ailleurs transmis à Monsieur le ministre une demande de prolongation de deux années de la durée du contrat.

Les principaux restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2011 sont les suivants :

OPERATIONS	MONTANT
Acquisition du Quartier Colaud	800 000
CRSD - Gestion des accès des circulations internes - Berwick	598 000
Sauvetage casernement 13 Randouillet (DCM du 27/06/08)	536 924
CRSD - Réappropriation touristique du Champ de Mars	490 946
CRSD - Etudes d'urbanisme - Etude de développement local	388 246
Travaux Route de Grenoble	291 051
Travaux Place d'Armes	287 187
CRSD - Mise aux normes - Parking Silo Prorel	215 588
Travaux Chemin de Ronde Fort du Château	212 810
CRSD - Mise aux normes - Parking Val Chancel	198 719
CRSD - Opération préparatoire à habitat collectif primo-accession	179 400
Acquisition d'un engin de déneigement	159 821
Travaux Parking Champ de Mars - Alimentation Gargouille	125 089
CRSD - Etude Centre Européen de formation aux métiers d'art du bâtiment et du tourisme	77 740

Il faut préciser que les restes à réaliser sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées et des recettes certaines mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre à la clôture de l'exercice et pour lesquelles les crédits ont été régulièrement ouverts en dépenses et en recettes. Certaines des opérations mentionnées ci-dessus sont donc terminées.

Compte tenu des subventions acquises par la commune, le solde des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève à la somme de 3,933 millions d'euros à la date du 31 décembre 2011, soit la différence entre des restes à réaliser en dépenses d'environ 6,927 millions d'euros (dont 800 000 euros au titre du Quartier Colaud) et des restes à réaliser en recettes d'environ 2,994 millions d'euros. Le solde des restes à réaliser sera intégralement couvert par le fonds de roulement accumulé au terme de l'exercice (résultat de clôture).

Pour mémoire, il convient de rappeler que le fonds de roulement disponible permet de couvrir les décalages entre les paiements et l'encaissement des recettes. En bref, il correspond à l'excédent des ressources stables (dotations, réserves, subventions, amortissements, provisions, emprunts) sur les immobilisations (investissements réalisés et en cours).

Suivant les préconisations de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la commune de Briançon adoptera son compte administratif pour 2011 avant le vote de son budget pour 2012 et reprendra donc au budget primitif les résultats dégagés en 2011.

Le projet de budget primitif sera présenté au vote du conseil municipal fin mars.

FOCUS sur le nouveau « Pôle Culture » en 2011

Avec la mise en place du nouvel organigramme des services, le **Pôle Culture** de la commune de Briançon regroupe désormais le service du Patrimoine, la Bibliothèque Municipale, le service Documentation/Archives, et la gestion des expositions du Centre d'Art Contemporain.

Les actions du Service du Patrimoine

L'organisation d'un partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'architecture de Paris-Belleville et le réseau Vauban : mise en place d'un studio d'architecture sur le thème «**Intervention contemporaine dans un site historique : Le fort des Têtes à Briançon** », avec la réalisation d'une exposition durant la période estivale.

1^{ère} Rédaction du Projet scientifique et culturel du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (Enjeux et objectifs du CIAP ainsi que son programme).

Edition livret braille/gros caractères et livret jeu pour enfants sur Briançon et ses fortifications.

Informatisation de la billetterie et du comptoir de vente (Délibérations N° 2011-024 du 21/01/2011 et N° 2011-060 du 25/02/2011).

Approbation du programme d'activités du service du patrimoine pour l'année 2011 par délibération N° 2011-059 du 25/02/2011.

Actions avec Mont-Dauphin = Convention pour le Festival du conte avec la Mairie de Mont-Dauphin en 2011 (Délibération N° 2011-300 du 14/09/2011) et Convention Centre des Monuments Nationaux billetterie 2011 (tarifs réduits accordés aux visiteurs de l'autre site)

Les actions de la Bibliothèque Municipale

Mise en place d'un Contrat territoire Lecture avec la DRAC 2011-2013
(Délibération N° 2011-096 du 01/04/2011)

1-LES PUBLICS

Grandir avec les livres

a)-Petite enfance

Accueil mensuel des crèches, et des assistantes maternelles :

17 séances, 100 enfants à la bibliothèque ou dans les locaux des crèches

Animation conte et musique à la crèche avec N. Bermond, intervenant et une bibliothécaire

Spectacles de contes par des intervenants extérieurs :

Dounia, l'Afrique : 30 personnes (Adultes et enfants compris)

Anne Lopez, Croco Croque : 60 personnes (Adultes et enfants compris)

b)-Enfance

Mise en place d'ateliers de création de bandes dessinées et de vidéos, création d'un fonds spécifique BD dans le cadre de la préparation du festival de BD prévu en 2012

Reprise des animations scolaires, accueil des classes : 6 classes depuis septembre, 160 enfants

c)-Centres de loisirs et centre de prévention

Accueil des enfants éloignés géographiquement et culturellement de la bibliothèque :
7 séances à la bibliothèque et 4 ateliers avec intervenants extérieurs, 137 enfants

Construire l'adolescent lecteur

Mise en place d'ateliers de création de bandes dessinées dans le cadre d'un partenariat bibliothèque/collège/BDP/intervenants extérieurs, 4 ateliers de septembre à décembre

Accueil des lycéens pour le lancement du prix littéraire de la région PACA, participation à la sélection des ouvrages, et accueil des auteurs à la bibliothèque

Favoriser les rencontres

Elaboration d'un projet en partenariat avec différentes structures pour la création d'un festival de la Bande Dessinée (avril 2012) : Maison des Jeunes et de la Culture, Inspection primaire, Associations (Echo des Ecoles, Autour du livre, groupe local AFL, la biblio)

2-LES QUARTIERS

Partenariat avec l'association l'Antre de mots avec accueil des ateliers d'écriture, aide à l'édition du livre « Histoires montantes et descendantes » et lecture-concert dans le cadre du travail mené sur le quartier de la vieille ville avec des personnes en difficultés sociales

Mise en place des actions du crieur public

Les actions du Centre d'Art Contemporain

Exposition d'Hiver : « Exposition de peintures et installations » du 18 décembre 2010 au 6 mars 2011 avec les artistes Laurence BRIAT, Karine SANCHEZ, Lucile TRAVERS et les installations du plasticien Alessandro GUZZETTI (Délibération N° 2010-352 du 10/11/2010)

Exposition de Patchwork du 12 mars au 17 avril en partenariat avec l'association « Artextures » (Délibération N° 2011-055 du 25/02/2011)

Exposition des travaux d'élèves de l'école municipale des Beaux-Arts du 16 au 29 mai 2011 (Délibération N° 2011-126 du 29/04/2011)

Exposition de gravures « Soit dit en gravant » du 16 juin au 6 juillet en partenariat avec l'association Aqua Forte (Délibération N° 2011-095 du 01/04/2011)

Exposition d'Eté franco-italienne de peintres et sculpteurs du 9 juillet au 11 septembre avec les artistes Henri DELAFONT (pastel et encres), Marie-Jo CHORET (Tacous et tissages), Sylvie CAIRON (Peintures et encres), Emiliano PAOLINI (Peintures) et Edith CONVERT (Sculptures) (Délibération N° 2011-127 du 20/04/2011)

Exposition de peintures, sculptures et gravures du 16 décembre au 4 mars 2012 avec les artistes SETCH, Jean-Pierre MICHEL et Djo PERRET (Délibération N° 2011-344 du 20/10/2011)

Les actions du Service Documentation/Archives

Organisation d'une exposition sur les passeports dans le cadre des journées du Patrimoine qui répondaient cette année à la thématique du « Voyage »

Les autres actions culturelles

Délibération N°2011-010 du 21/01/2011, complétée par la délibération N°2011-185 du 30/05/2011, pour l'organisation de l'Altitude Jazz Festival 2011

Délibération N°2011-011 du 21/01/2011, complétée par la délibération N°2011-128 du 29/04/2011, pour l'organisation des concerts briançonnais (Culture en Montagne)

Délibération N°2011-025 du 21 janvier 2011 approuvant l'acquisition de matériel de projection pour le cinéma Eden avec la mise en place d'un lecteur SRD

Adhésion de la commune à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (Délibération N°2011-056 du 25/02/2011)

Délibération N°2011-097 du 01/04/2011 pour l'accueil d'un spectacle théâtral dans le cadre d'un partenariat avec la bibliothèque départementale de prêt

Délibération N°2011-129 du 29/04/2011 pour l'organisation du festival « Forts en Fête »

Délibération N°2011-140 du 29/04/2011 pour l'attribution des subventions aux associations

Délibération N°2011-183 du 30/05/2011 pour l'organisation de la journée « Art et Handicap »

Délibération N°2011-184 du 30/05/2011 pour l'organisation d'un concert le 26 juin 2011 à l'église Sainte Catherine par l'orchestre des Alpes du Sud

Délibération N°2011-238 du 11/07/2011 approuvant le programme des animations, notamment culturelles, pour l'été 2011

2)-Le cadrage du budget primitif pour 2012

En dépit d'un redressement indéniable de la situation financière de Briançon, il apparaît plus que nécessaire aujourd'hui de ne pas relâcher les efforts engagés et par conséquent de maintenir une gestion rigoureuse afin de conforter le rétablissement des équilibres financiers.

Début 2011, le cabinet MICHEL KLOPFER attirait l'attention sur le fait que l'un des principaux enjeux des années à venir *tiendrait* à la pérennité des facteurs de reconstitution de l'épargne brute de la commune qui avait joué en 2010 : maîtrise des dépenses de gestion courante, maîtrise des frais financiers, dynamisme des produits fiscaux et dotations de l'Etat.

Au préalable, il convient de rappeler que les hypothèses d'élaboration du budget primitif pour 2012 mentionnées dans le présent document pourraient et devraient bien sûr être modifiées si de nouveaux éléments d'information étaient portés à la connaissance de la commune.

Comme en 2011, l'objectif est d'obtenir une évolution des dépenses de gestion courante inférieure à 2,5%, avec toutefois une attention particulière portée à certains postes. Ainsi, dans le cadre de la préparation du budget 2012, les services municipaux ont reçu pour consigne de diminuer leurs dépenses de fonctionnement de 5% par rapport au budget primitif pour 2011.

Les frais de personnel devraient croître en deçà du seuil des 2,5% assurant ainsi une évolution annuelle maîtrisée de ce poste d'environ 2,10% depuis 2009.

Dans le cadre de la politique de maîtrise des subventions décidée en début de mandat, le montant des subventions aux associations et clubs sportifs diminuerait de 5%, exception faite des subventions attribuées aux association oeuvrant dans le domaine social et la solidarité.

Compte tenu des incertitudes actuelles, les frais financiers devraient aussi être en progression d'environ 2,5%. Toutefois, la perte du AAA français pourrait avoir pour conséquence une hausse des taux d'intérêt et par conséquent un renchérissement du coût de la dette, dans la mesure où environ 1/3 de l'encours de Briançon est indexé sur des taux variables.

La commune de Briançon, hormis l'évolution mécanique des bases, ne modifiera pas ses taux d'imposition en 2012. La loi de finances prévoit que les valeurs locatives servant de bases aux impôts directs locaux seront revalorisées au titre de 2012 à hauteur +1,8% et concerneront toutes les propriétés bâties et non bâties. Toutefois, l'évolution effective des bases d'imposition reste une inconnue à ce stade de la préparation du budget primitif pour 2012.

Il faut également tenir compte du gel pluriannuel des dotations de l'Etat et de l'impossibilité à l'heure actuelle d'évaluer le montant des dotations de Briançon pour 2012 (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et Dotation Nationale de Péréquation).

La dotation de compensation de la suppression de la taxe sur les jeux automatiques est quant à elle supprimée, entraînant une perte de recettes de 22 731 euros pour la commune.

La progression des recettes de la section de fonctionnement serait, en toute première hypothèse, stabilisée par rapport à l'exercice 2011 avec une diminution de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes et une estimation prudente du produit des droits de mutations en fonction de l'évolution constatée sur le premier trimestre 2012.

L'objectif pour Briançon est donc de maintenir un niveau d'épargne brute satisfaisant, c'est-à-dire de faire en sorte que le fonctionnement courant de la commune puisse dégager un flux de liquidités annuel disponible pour couvrir une grande partie des dépenses d'investissement, et prioritairement le remboursement du capital de la dette (2,3 millions d'euros en 2012). Pour ses investissements, la commune disposera en 2012 de cinq sources de financement :

1. **L'autofinancement**, c'est-à-dire l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement.

L'épargne brute constitue normalement la source de financement des investissements la plus saine pour la commune dans la mesure où elle est récurrente, ce qui n'exclut toutefois pas des mouvements à la hausse ou à la baisse en fonction des exercices budgétaires.

En 2012, l'objectif de la commune devra être de dégager un autofinancement propre à l'exercice supérieur à celui du budget primitif pour 2011 (3,252 millions d'euros).

Après remboursement du capital des emprunts (2,3 millions d'euros), il restera donc une épargne nette de plus de 1 million disponible pour financer les investissements 2012.

2. **Les ressources externes**, (TLE, FCTVA, amendes de police, subventions d'équipement)

Le FCTVA peut être estimé à 410 000 euros pour 2012 (contre 133 633 euros en 2011) et, en première approche, la Taxe Locale d'Équipement à 100 00 euros (contre 112 096 euros).

Le produit des amendes de police sera connu avant le vote du budget primitif. Il est réparti nationalement au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité. En 2011, il s'élevait à 177 018 euros (amendes émises en 2010). La loi de finances pour 2012 prévoit un gel de l'enveloppe affectée aux collectivités territoriales.

Les subventions d'investissement sont fonction des projets que Briançon sera en mesure de lancer et de financer en 2012 (autofinancement hors taxes et TVA) et des aides apportées par les différents partenaires (Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, ...etc.). On doit rappeler ici que la commune de Briançon s'est engagée avec ses cofinanceurs à réaliser un certain nombre d'opérations dans le cadre d'un Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) et d'un Plan de gestion, de conservation et de développement durable des fortifications Vauban au titre de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour avoir une vision d'ensemble des actions prévues par ces deux documents, il peut être utile de se reporter au rapport relatif au débat d'orientation budgétaire pour 2011.

Le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD)

N° Fiche	Opérations	Coût HT	Plan de Financement					Maître d'Ouvrage
			Europe	Etat CRSD	Etat Autre	CRPACA	CG05	
4	Etude Centre européen de formation aux métiers d'art du bâtiment et du tourisme	65 000	0	0	20 000	20 000	20 000	5 000
5a	Mise en valeur du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO - Chargé de mission sur 3 ans	193 000	81 000	0	35 000	36 000	0	41 000
5b	Mise en valeur du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO - Reproduction des plans reliefs de Briançon Phase 1	215 200	0	0	0	56 000	46 635	112 565
6	Espace muséographique : réhabilitation bâtiment et scénographie	500 000	0	160 000	0	150 000	90 000	100 000
7a	Centre de Congrès - Etude de faisabilité	65 000	0	52 000	0	0	0	13 000
8a	Développement de la capacité de stationnement - Acquisition parkings Aigle Bleu	3 553 511	0	0	0	560 700	1 181 113	1 811 698
8b	Développement de la capacité de stationnement - Aménagement parkings Aigle Bleu	250 000	0	134 750	0	65 250	0	50 000
8c	Amélioration de l'offre de stationnement pour un meilleur usage des transports collectifs (aménagement parkings) :	640 250	0	325 250	0	107 000	80 000	128 000

8d	Aménagement de réappropriation touristique du secteur du Champ de Mars	410 490	0	0	0	175 000	152 000	83 490
9	Opération préparatoire à habitat collectif primo accession - Viabilisation	150 000	0	110 000	0	0	10 000	30 000
10a	Etude de développement local	300 000	150 000	90 000	0	0	0	60 000
10b	Gestion des accès des circulations internes - Caserne Berwick	500 000	0	270 277	0	89 723	40 000	100 000
TOTAL commune de Briançon		6 842 451	231 000	1 142 277	55 000	1 259 673	1 619 748	2 534 753

En 2012, la Communauté de Communes du Briançonnais devrait conclure un « **contrat de développement** » avec le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le but de réaliser, entre 2012 et 2015, un programme ambitieux de projets d'intérêt communautaire, porté par une vision partagée de l'aménagement du territoire et la volonté de faire de l'environnement un outil de développement. Ce contrat de développement a déjà été approuvé par délibération du conseil régional N°11-1636 du 16 décembre 2011. La démarche vise à concrétiser le renforcement des liens entre la région et son espace le plus septentrional et le plus alpin. Plusieurs projets concernent directement la commune de Briançon : acquisitions foncières pour la passerelle du Prorel, requalification du pied de station, requalification du boulevard du Lautaret, création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, travaux de sauvegarde du patrimoine fortifié (cf. convention d'objectifs quadripartite ci-après) :

Opérations Briançon (Montant HT)	Montant	Subvention Région		Solde
		%	Montant	
Acquisitions foncières Passerelle du Prorel	650 000	30%	195 000	455 000
Requalification du pied de station - Etudes	30 000	30%	9 000	21 000
Requalification du pied de station - Travaux	300 000	35%	105 000	195 000
Requalification Boulevard du Lautaret	1 500 000	20%	300 000	1 200 000
Création d'un CIAP	750 000	20%	150 000	600 000
Sauvegarde du patrimoine fortifié	4 500 000	20%	900 000	3 600 000
Total	7 730 000	21,46%	1 659 000	6 071 000

Sur la base de ce « contrat de développement », et après le vote par le conseil municipal des délibérations correspondantes, les services de la commune établiront des dossiers de demande de subventions pour faire appel aux différents partenaires susceptibles de participer au financement des opérations prévues (financement du « Solde » du tableau ci-dessus).

En 2012, une convention d'objectifs quadripartite entre la commune de Briançon, le conseil général des Hautes-Alpes, le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat sera présentée au vote du conseil municipal. A travers cette convention, les quatre partenaires s'engageraient pour une durée de trois ans (2012-2014) à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de travaux de sauvegarde et de mise en sécurité du patrimoine fortifié de Briançon, éléments patrimoniaux essentiels au développement culturel, à l'animation et au rayonnement de Briançon et de sa région. Le but de cette convention d'objectifs est d'arriver à programmer une dizaine d'opérations (études et travaux) sur une période comprise entre 2012 et 2014. Avec un taux de subvention de 90% pour ces projets d'investissement liés au Patrimoine, la commune fait jouer à fond un effet de levier important qui permet d'optimiser son intervention. La contribution du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a été intégrée au « contrat de développement » de la communauté de communes.

Opérations (Montant HT)	2012	2013	2014	Total
-------------------------	------	------	------	-------

Fort des Salettes				
Front Est	470 000			470 000

Enceinte de Ville				
Pont Porte de Pignerol	700 000			700 000
Courtine Front Ouest				
Redans Champ de Mars	20 000	400 000		420 000
Terrasse Bastion Place Eberlé	270 000			270 000
Remparts			300 000	300 000
Fort Dauphin				
Bastion Nord Est		700 000	800 000	1 500 000

Opérations (Montant HT)	2012	2013	2014	Total
Fort du Randouillet				
PAT Casernes 11 et 12	40 000			40 000
Mise hors d'eau Caserne 12		400 000		400 000
Mise hors d'eau Caserne 11			400 000	400 000
Total Dépenses	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Subventions				
Subventions Etat 50%	750 000	750 000	750 000	2 250 000
Subventions Conseil Régional 20%	300 000	300 000	300 000	900 000
Subventions Conseil Général 20%	300 000	300 000	300 000	900 000
Total Recettes	1 350 000	1 350 000	1 350 000	4 050 000
Autofinancement Briançon HT	150 000	150 000	150 000	450 000

3. Les cessions d'actifs immobiliers

En 2012, la commune réalisera plusieurs cessions importantes : le terrain « La Cartoucherie » pour 650 000 euros conformément aux délibérations N°2010-249 du 5 août 2010 et N°2010-345 du 10 novembre 2010 ; les parcelles cadastrées Section AW N°317 et N°403 Lieudit Les Preyts (pour un montant de 370 000 euros) ; le bâtiment Rue de Castres.

4. Les emprunts : L'impossibilité d'emprunter pour Briançon

En principe, le fonctionnement d'une commune exerce un effet de levier très important sur l'investissement : celui-ci s'exerce au travers de l'endettement, mais à solvabilité constante dès lors que la commune est en mesure de dégager chaque année une épargne suffisante. En effet, toute épargne supplémentaire récurrente permet en principe d'honorer une annuité d'emprunt du même montant, c'est-à-dire d'emprunter pour financer les investissements.

Le cabinet MICHEL KLOPFER indiquait en 2010 dans son analyse financière prospective 2010-2013 que « *l'impossibilité pour la Commune de Briançon de recourir régulièrement à l'emprunt pour financer ses investissements provient de l'importance considérable de son stock de dette. Au 31 décembre 2008, celui-ci atteignait ainsi 75,6 M€, soit (selon les données DGIFP), un montant de 7 757 euros par habitant, qui en faisait (de loin) la Ville la plus endettée au sein de l'échantillon retenu. De surcroît, ce stock de dette devrait être porté à 77,5 M€ à fin 2009, du fait de l'adjonction lors de ce dernier exercice des emprunts SAUR et Pralong* ».

Au 31 décembre 2011, le stock de dette de la commune de Briançon s'élève à 73,165 M€.

5. La variation du fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables (dotations et réserves, subventions, amortissements, provisions, emprunts) sur les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). En bref, il mesure la couverture des investissements par des ressources stables de moyen et long termes. A la clôture de l'exercice, calculé au 31 décembre de l'année, il correspond donc à l'excédent global de clôture. Il permet de couvrir les décalages entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

En 2012, la commune de Briançon pourra s'appuyer sur l'excédent dégagé au titre de l'exercice 2011, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, bien sûr après couverture du solde des restes à réaliser au 31 décembre 2011.

Synthèse générale du DOB pour 2012

Les deux derniers budgets de la commune ont été votés en déséquilibre. Ils ont été ensuite corrigés suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

La municipalité devait en effet répondre à l'urgence, faire face à des dettes non budgétisées et retrouver la sincérité des comptes.

Le budget 2012 sera voté en équilibre.

La commune ne peut avoir recours à l'emprunt et ne veut pas augmenter les impôts.

Elle ne peut donc agir que sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et sur son programme d'investissement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'effectuera par une gestion rigoureuse, par la rationalisation des processus d'achat, par la réorganisation des services afin d'obtenir plus d'efficacité avec des moyens constants.

Les subventions aux associations et aux événements, hormis le domaine social et celui de la solidarité, seront réduites de 5 %.

Les investissements se concentreront sur des programmes pluriannuels : CRSD, Plan de Sauvegarde du Patrimoine, Contrat de développement entre la CCB et la Région.

Ces contractualisations permettront un taux optimum de subvention de la part des différents partenaires.

La commune de Briançon n'a pas vocation à long terme à rester à la tête d'un patrimoine immobilier qu'elle n'a pas toujours les moyens d'entretenir. Elle a la possibilité de céder certains de ses actifs immobiliers. Elle le fera, en tenant compte des aléas du marché de l'immobilier pour investir dans le développement de la cité.

Le renforcement des actions conduites avec la CCB permettra une meilleure prise en compte des dépenses liées à la situation de ville-centre.

Enfin, en laissant à l'Etat la propriété du Fort des Têtes, la commune a échappé à une charge supplémentaire. L'implication de l'Etat sera déterminante dans la sauvegarde et l'entretien d'un patrimoine dont l'ampleur dépasse les possibilités de la commune et qui doit être appréhendé à l'échelle de la Nation.